



SOMMAIRE

Message du Président 2

Andreas Sutter
Président du Conseil de Fondation

Chambre consultative 3

Isabelle Guzzon
Présidente de la Chambre consultative

Secrétariat Général 4-5

Sylvie Lacoste
Directrice

La FAJE en statistiques 6

La FAJE en chiffres 7-12

Organisation de la Fondation 13-14

Conseil de Fondation
Secrétariat général

Contacts 15

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2024 a été marquée par une activité intense et déterminante pour l'avenir de l'accueil de jour des enfants dans notre canton. Notre Fondation a traversé cette période en traitant des enjeux stratégiques majeurs qui ont mobilisé tous les acteurs de l'accueil de jour mais aussi l'ensemble du Secrétariat général sans oublier les membres de la Fondation.

En premier lieu, nous avons mené à bien le traitement de toutes les reconnaissances des réseaux, un travail de fond essentiel garantissant la qualité et la cohérence des prestations offertes aux familles et aux enfants du canton. Ce processus a permis de renforcer notre cadre institutionnel et de mieux structurer l'offre d'accueil de jour.

Parallèlement, l'année a été marquée par la préparation d'une transition importante au sein de la Direction de la FAJE. Anticiper et organiser la succession de notre Directrice a représenté un défi de taille, exigeant rigueur et engagement afin d'assurer une continuité fluide et efficace.

Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements à notre Directrice Mme Sylvie Lacoste, qui a accompli un travail remarquable au cours de ces neuf dernières années. Son engagement, sa vision et son dévouement ont été essentiels pour le développement et la structuration de la FAJE. Nous lui exprimons toute notre gratitude et lui souhaitons plein succès dans ses futurs projets. Dans le même esprit, nous sommes confiants quant à l'avenir et prêts à accorder toute notre confiance à la nouvelle Directrice Mme Miéville. Son engagement et ses compétences nous permettront de poursuivre avec succès notre mission et de relever les défis à venir.

Nous avons également collaboré activement avec la Cour des comptes dans le cadre de l'audit de l'accueil de jour du canton. Cette évaluation externe a constitué une opportunité de réflexion et d'amélioration, nous incitant à renforcer encore davantage nos processus et à poursuivre notre engagement vers une gestion toujours plus transparente et efficace.

L'année 2024 a donc été une période d'intense mobilisation, où chaque étape franchie a contribué à renforcer notre mission et à préparer l'avenir. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pris part à ces avancées, qu'ils soient professionnels de l'accueil, partenaires institutionnels, ou membres de notre Fondation et son équipe. Ensemble, nous continuerons à construire un accueil de jour de qualité, adapté aux besoins des familles et des enfants du canton de Vaud.



Andreas Sutter
Président du Conseil de Fondation

LA CHAMBRE CONSULTATIVE

2024 a été une année riche d'échanges et de réflexions approfondies au sein de la Chambre Consultative de la FAJE. Un travail important a été mené pour renforcer les liens entre l'accueil de jour et l'école, avec la volonté d'instaurer un partenariat efficace et durable.

Afin d'identifier les défis et proposer des solutions concrètes, la Chambre Consultative a organisé plusieurs ateliers de réflexion autour du partenariat entre l'accueil de jour, qu'il soit parascolaire ou préscolaire, et les établissements scolaires. Ces sous-groupes ont permis d'examiner les problématiques majeures freinant la collaboration entre ces acteurs, les solutions institutionnelles ou opérationnelles envisageables, et d'élaborer une synthèse des réflexions en vue de préparer une séance clé en juin 2024.

A cette plénière de juin, la Chambre Consultative a eu l'honneur d'accueillir plusieurs invités représentant la DGEO, l'OSPES, l'OAJE (SCAJE), l'EIAP, la Ville de Lausanne et le GAS-VD. Cette séance, tenue en présence du directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, a permis de confronter les observations de la Chambre avec la vision des institutions concernées.

Le besoin d'un partenariat renforcé entre l'accueil de jour et l'école est largement partagé par toutes les parties. Cependant, plusieurs obstacles structurels rendent cette collaboration complexe et la division du sujet entre départements ne simplifie pas l'exercice. Une méconnaissance réciproque des réalités et du fonctionnement de chaque secteur freine également les relations, tandis qu'une asymétrie hiérarchique positionne l'école en situation dominante, compliquant la reconnaissance du parascolaire et du préscolaire. À cela s'ajoute une différence de cultures de travail et de langage : où l'école parle d'élèves, l'accueil de jour parle d'enfants, illustrant des approches distinctes. Une source de tension réside également dans la transmission des informations. L'accueil de jour est souvent tenu à l'écart des décisions et des changements de l'école, ce qui complique considérablement la coordination, renforçant l'idée d'un système cloisonné, où la collaboration repose sur la seule bonne volonté des acteurs en présence. La transmission des informations se heurte aussi à la loi sur la protection des données. Cette question sensible mériterait d'explorer les possibilités légales pour faciliter cette communication entre institutions.

Face à certains constats, des pistes ont été évoquées. Il serait essentiel que les adultes impliqués dans l'éducation des enfants adoptent une vision partagée de leur rôle et de leur mission. La légitimité du personnel du parascolaire doit être reconnue et ces équipes éducatives devraient être intégrées aux dispositifs de suivi des enfants, particulièrement ceux en difficulté. La mise en place de cadres de collaboration formels devrait être privilégiée, avec notamment l'intégration automatique de représentants de l'accueil de jour dans les conseils d'établissement. Une autre des solutions envisagées concerne le développement de formations continues ou de modules dans les formations de base qui soient communs pour les enseignants et les professionnels de l'accueil de jour afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

Encouragé par la directrice de la FAJE, et afin d'éviter que cette rencontre ne reste lettre morte, le directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée a proposé la création d'une plateforme réunissant les deux secteurs. Il s'est engagé à ce que son service désigne des experts compétents pour participer à ces travaux. La Chambre Consultative a, de son côté, affirmé clairement son engagement à accompagner cette initiative en mettant son expertise à disposition et en contribuant activement à la mise en œuvre des projets pilotes qui en découleraient.

2024 a été une année essentielle pour la réflexion sur l'avenir du partenariat entre l'accueil de jour et l'école. L'engagement de la Chambre Consultative a permis d'établir un dialogue entre les institutions concernées, ouvrant la voie à des avancées concrètes. Pouvant toujours compter sur l'engagement des membres de la Chambre, que je remercie sincèrement, un suivi rigoureux des engagements sera entrepris et permettra, nous l'espérons, de faire aboutir des actions tangibles sur ce sujet.



Isabelle Guzzon
Présidente de la
Chambre consultative

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2024

- Un processus de reconnaissance des réseaux d'accueil bien rôdé et la photographie de ce que sont devenus les réseaux d'accueil de jour près de 17 ans après leur naissance
- Des enjeux de l'accueil de jour auxquels la FAJE répond grâce à l'adaptation de sa politique de subventionnement
- Retour sur les résultats de l'audit de la Cour des comptes sur le dispositif vaudois d'accueil de jour et ce que l'on apprend

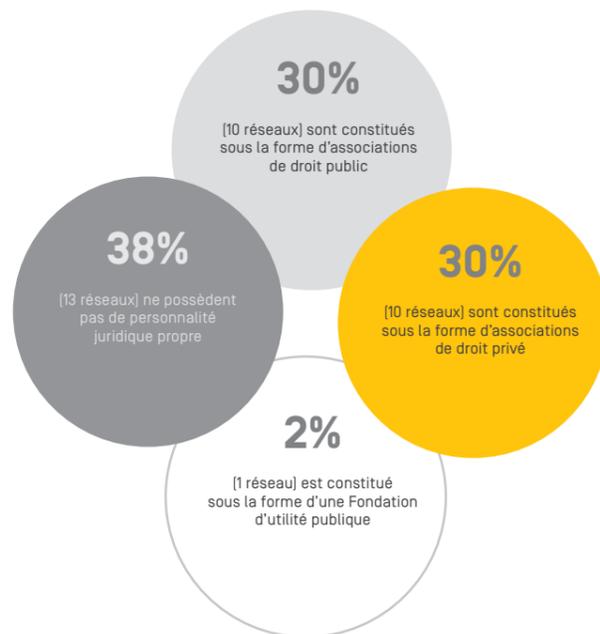
1] Nouvelle photographie des réseaux d'accueil de jour

34 réseaux se sont vu octroyer une convention de reconnaissance leur donnant accès au subventionnement de la FAJE. Le processus y conduisant est exigeant tant pour les réseaux que pour la FAJE, dans la mesure où il nécessite la compilation et l'analyse de très nombreuses données, la mise en place d'une réflexion stratégique de part et d'autre, ainsi que la vérification de la conformité des réseaux aux divers critères de reconnaissance.

L'accueil de jour est un dispositif dynamique qui ne se résume pas au cadre légal et réglementaire même s'il l'encadre, mais s'incarne grâce aux volontés politiques communales, à des exploitants privés et publics, à des professionnel-le-s de l'éducation de l'enfance porté-e-s par leurs convictions et leur professionnalisme.

Il s'incarne également au travers de structures juridiques, de types de gouvernance et de fonctionnement certes divers mais qui visent tous le même objectif, mettre à disposition une offre d'accueil de qualité et sûre, en réponse aux besoins de familles tout aussi divers.

Certes, décider de la gouvernance adaptée aux besoins de contrôle démocratique et de transparence reste une préoccupation permanente. Mais conserver la réactivité et la flexibilité pour répondre aux besoins opérationnels quotidiens s'avère également indispensable au bon fonctionnement des structures d'accueil. S'il n'existe pas de liens entre les formes de gouvernance et l'efficacité, le Secrétariat général constate que coupler la gouvernance politique et opérationnelle offre des avantages certains. D'une part, les niveaux politiques et opérationnels apprennent à se connaître et à se comprendre. D'autre part, les règlements, les exigences légales et réglementaires sont comprises et appliquées de manière homogène. Finalement, le réseau fonctionne comme une organisation globale dotée d'une plateforme administrative, financière et de gestion des ressources humaines à la disposition de tous les types d'accueil et de toutes les structures d'accueil.



Ces 34 réseaux regroupent environ 630 structures subventionnées, rattachées à 200 exploitants différents. C'est tout dire du défi que représente pour la FAJE de s'assurer de la diffusion et de la compréhension de ses informations et exigences. C'est la raison pour laquelle, la FAJE développe des outils et des formations internes pour tous les bénéficiaires de ces subventions et desdits projets.

Lors de cette quatrième édition du processus de reconnaissance, le Secrétariat général a fait un focus sur la conformité des politiques tarifaires des réseaux d'accueil. Certes, les réseaux disposent de l'autonomie voulue pour fixer leur politique tarifaire respective. Certaines limites sont néanmoins posées par la LAJE. Parmi celles-ci, il s'agit de s'assurer que les barèmes respectent le principe de la proportionnalité du tarif par rapport au revenu des parents. La FAJE ne prend pas seulement en considération le barème de la prestation d'accueil mais également le prix du repas et des collations lorsqu'ils sont facturés en sus du prix de la pension. Or, 42% des réseaux pratiquent cette facturation des repas à part. Le taux d'effort des parents a donc été analysé sous cet angle et a fait apparaître le poids financier pour les familles à bas revenus de cette pratique. Les réseaux concernés ont donc été invités à revoir leur barème pour neutraliser ce phénomène.

Finalement, considéré comme l'un des éléments centraux qui engage l'avenir des réseaux et de la couverture, le plan de développement doit répondre à des objectifs quantitatifs pour s'assurer que d'ici 2030, la progression de l'offre soit effective. Il apparaît un niveau d'incertitude non négligeable, en lien avec la planification de l'aménagement de plans de quartiers et/ou de la construction de bâtiments publics (collèges, salles multifonctionnelles, etc.). Raison pour laquelle, le Secrétariat général a été chargé de monitorer annuellement l'état d'avancement des dits projets.

2] Subventionner, c'est répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

C'est l'une des responsabilités centrales de la Fondation que de s'assurer que les montants que ses contributeurs lui versent soient redistribués de la manière la plus pertinente et efficiente. Si 85% de son subventionnement soutient la croissance des places, 15% sont redistribués à d'autres fins, plus qualitatives. Il peut s'agir par exemple d'orienter les réseaux vers le développement d'une offre plus inclusive [financement d'une fonction de coordination à l'inclusion] ; ou d'inciter à la formation professionnelle. A cet égard, constatant la pénurie de personnel tertiaire, la FAJE a décidé d'un programme de soutien sur 5 ans, au personnel des structures décidant de suivre une formation tertiaire en emploi. L'indemnité versée directement à la personne permet de compenser partiellement les pertes financières générées par la réduction du temps de travail induit par la formation et/ou d'encourager à se lancer dans un procédure qualifiante sur deux, trois ou même quatre ans. A ce titre-là, la FAJE a pu soutenir une centaine de collaboratrices et collaborateurs en 2024.

3] Qu'apprend-t-on de l'audit de la Cour des comptes sur le dispositif vaudois d'accueil de jour des enfants ?

La Cour des comptes choisit pour ses audits des politiques publiques dans lesquelles l'Etat et/ou les communes investissent massivement. C'est le cas du dispositif vaudois de l'accueil de jour des enfants. Il s'agit de s'assurer que l'utilisation des montants consacrés répondent aux principes d'efficacité, d'économie, d'efficacité et de durabilité.

- La Cour des comptes n'a pu que constater l'existence d'une multiplicité d'acteurs œuvrant au service d'une même politique publique, mais jouant des rôles différents et investis de responsabilités diverses. Cela concourt à un certain niveau de complexité.
- Le rôle central de la FAJE, principal objet de l'audit, a été reconnu. Disposant d'une mission et de responsabilités définies par la Loi sur l'accueil de jour des enfants, celle-ci a pleinement utilisé ses prérogatives pour soutenir le développement de cette politique publique. Elle a acquis une riche connaissance du dispositif, tant sur le plan organisationnel, juridique et financier et s'appuie sur cette expertise pour accompagner les réseaux dans leur croissance.

Néanmoins, la Cour des comptes incite la FAJE à clarifier et faire inscrire lors d'une prochaine révision de la LAJE, les rôles multiples qu'elle joue aujourd'hui.

- Elle souligne que la croissance de l'offre a effectivement été spectaculaire, ce qui tend à prouver l'efficacité du dispositif sur ce plan.
- La politique de subventionnement de la FAJE articulée en deux volets, contribution socle et subventions ciblées, a été considérée comme un modèle intéressant, même s'il est attendu une amélioration dans la formulation des objectifs et la fixation d'indicateurs de performance.

La Cour considère nécessaire d'améliorer également la comparabilité des indicateurs que la FAJE met à disposition. Cela dépend évidemment du controlling des données financières, afin de s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des données fournies. Il est vrai que la diversité des organisations et des gouvernances rend parfois difficile les comparaisons.

L'intensification du controlling est également attendue quant à la manière dont les réseaux appliquent leurs propres réglementations. La nécessité de documenter les décisions et d'assurer que les règles sont interprétées de la même façon par tous les exploitants est soulignée.

Finalement, la FAJE devrait intensifier les efforts de mutualisation qu'elle a déjà mis en place afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics et contribuer à la professionnalisation de la gestion des réseaux.

A l'heure de la rédaction de ce dernier rapport annuel en qualité de Directrice de la FAJE, je tiens à réitérer mes remerciements pour la large confiance dont j'ai bénéficié de la part du Conseil de Fondation, des départements et services concernés, et de tous les réseaux d'accueil et milieux impliqués dans la politique d'accueil de jour. La confiance génère la motivation et l'envie d'aller aussi loin que possible dans la réflexion et l'action. Que de projets magnifiques ont pu se concrétiser !

Ils n'auraient jamais vu le jour sans le soutien inconditionnel et le professionnalisme de mes collaboratrices et collaborateurs. Qu'elles/ils en soient remerciés et que leur engagement au service de la FAJE se poursuive. Je souhaite à ma successeur, Sarah Miéville, autant de satisfactions et de défis stimulants que j'en ai eus.



Sylvie Lacoste

Directrice

PERSONNEL DE LA FAJE

Au 31 décembre 2024, 5 personnes, totalisant 4.50 ETP [équivalent temps plein], assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation :

Sylvie Lacoste
Directrice

Anne-Laure Girard
Responsable des finances

Cédric Bonzon
Contrôleur de gestion, chargé de projets

Milica Ristic
Contrôleuse de gestion, chargée de projets

Candice Lequiller
Assistante de direction et juriste

LA FAJE EN STATISTIQUES

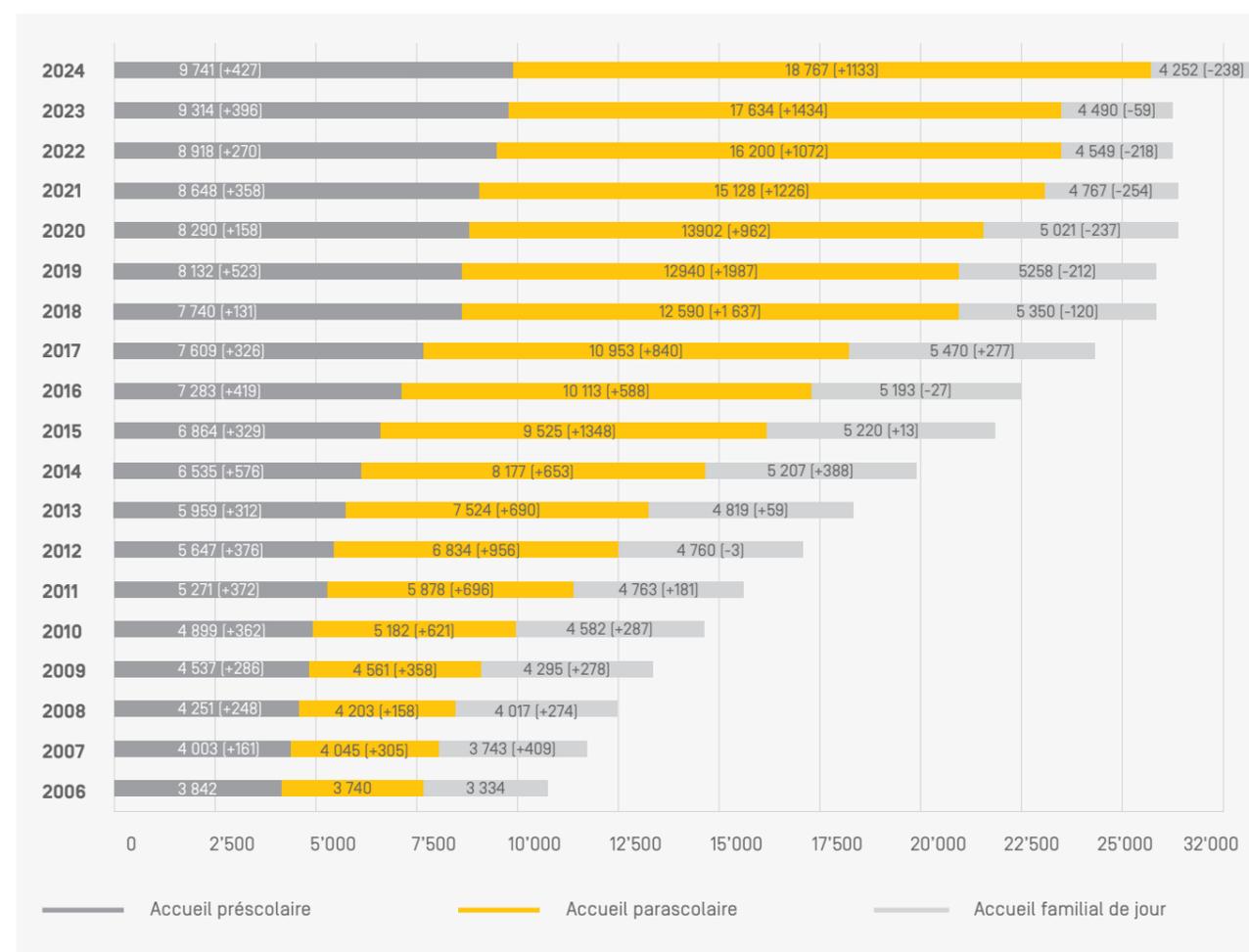
Places créées dans les 33 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'Etat de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que les chiffres 2024 ne soient à ce stade que provisoires, les résultats font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une croissance exceptionnelle des places. Ainsi entre 2023 et 2024, **427 places** supplémentaires ont été offertes en préscolaire tandis qu'en parascolaire, **1'133 places offertes** durant la même période. Il ne s'agit pas là de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de **20'926 places** d'accueil collectif et **1'092 places** d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.



LA FAJE EN CHIFFRES

Ressources financières

Contribution de l'État de Vaud

La contribution cantonale annuelle est déterminée en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinateurs/-trices de l'accueil familial. Elle inclut :

1. Un montant de CHF 2'400'000 affecté au fonds d'aide au démarrage.
2. Une contribution ordinaire de 2024 de CHF 98'991'151 à laquelle se soustrait le correctif résultant de la clôture de l'exercice 2023 de CHF 2'833'620 (en faveur de l'Etat de Vaud).

Ces montants sont enregistrés dans les produits (y compris pour le correctif négatif 2023) dans les comptes 2024 de la FAJE. Ils totalisent CHF 98'557'531, et représentent le 60.73% des ressources de la FAJE.

A ce montant s'ajoute, conformément à l'art.45 b al.3 LAJE, la contribution de l'Etat en sa qualité d'employeur, versée directement au Fonds de surcompensation.

Contribution des employeurs

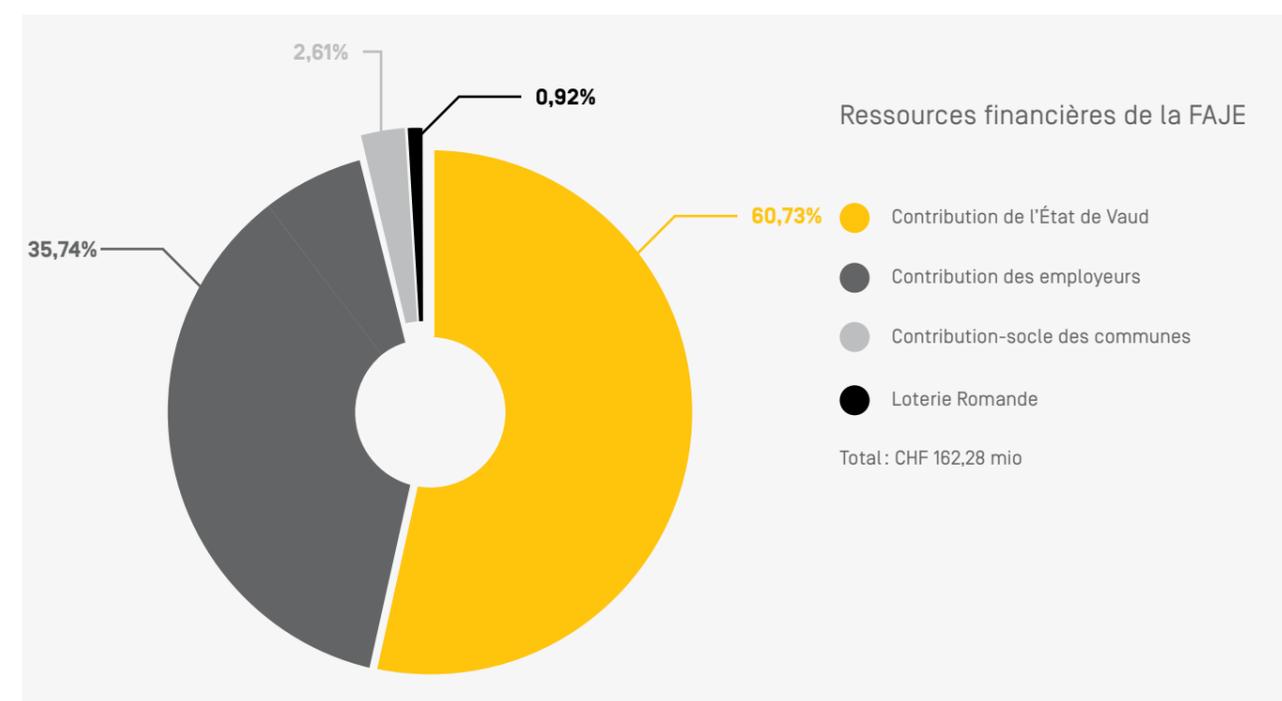
L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,16 % de la masse salariale dès 2019. Le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0.16% et toute modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes 2024 s'élève à CHF 56'400'000, auquel doit s'ajouter un montant de CHF 1'590'940 pour le correctif de l'exercice 2023. Le montant global représente donc CHF 57'990'940, soit une augmentation brute de 1.89% par rapport à 2023.

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5 / habitant(e) la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2024 s'est élevé à CHF 4'231'515, représentant une augmentation de 1.87% par rapport à l'exercice précédent.

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.



Utilisation des ressources

Subventions ordinaires aux Réseaux

Les subventions ordinaires pour l'accueil collectif versées aux réseaux en 2024, s'élèvent à CHF 137'783'657. A ce montant, il faut soustraire les correctifs des décomptes 2023 (en faveur de la FAJE) pour un montant de CHF 3'419'110. La progression de la subvention ordinaire sans les correctifs entre 2023 et 2024 est de CHF 12.13 millions, soit +9.66%. Cette hausse s'explique notamment par la création importante de nouvelles places d'accueil durant l'année 2024. Le montant attribué au titre de l'aide au démarrage démontre l'investissement important des communes durant cet exercice.

Subventions accueil familial de jour aux Réseaux

En 2024, le dispositif de subventionnement aux réseaux pour l'accueil en milieu familial se déclinait en 4 modalités :

- La prise en charge du salaire des coordinatrices/teurs (y.c charges patronales) dans la limite des taux d'encadrement définis dans les directives cantonales (1 EPT/50 AMF) ;
- Un forfait administratif de CHF 80'000 par EPT de coordinatrice/teur ;
- Un financement de base de 10% (8% en 2023) du salaire déterminant AVS des accueillant-e-s en milieu familial + les charges patronales; auquel s'ajoute un taux complémentaire en lien avec le rabais fratrie pratiqué par chacun des réseaux. Un bonus de CHF 1'000 par accueillant-e engagé-e dans l'année (financé par le fonds d'aide au démarrage);
- Un bonus de CHF 1'000 par accueillant-e engagé-e dans l'année.

C'est un montant de CHF 11'308'779 (sans le correctif 2023) qui figure dans les comptes 2024 et représente une augmentation du subventionnement de 10.35% par rapport à 2023. En ce qui concerne les correctifs des décomptes 2023, ils se montent à CHF 647'784 en faveur de la FAJE.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil. Le montant global figurant dans les comptes 2024 est de CHF 1'205'664.

Aide au démarrage

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés en 2024 ont été de :

- CHF 9'500, distribués sur trois ans, par place d'accueil préscolaire créée
- CHF 4'500 par place d'accueil parascolaire créée pour les élèves de 1-6P
- CHF 5'500 par place destinée aux élèves de 7-8P

En 2024, 404.80 places plein temps ont été financées en préscolaire et 860.88 places en parascolaire après pondération, dont 31.92 places pour les 7-8P.

Autres subventions

Aide à la pierre

Le Conseil de Fondation, conscient des charges d'investissement qui pèsent sur les communes lorsqu'elles décident de la création de places et de l'extension de capacité, a réactivé en 2022 une catégorie de soutien, « Aide à la Pierre », octroyée entre 2009 et 2012. Les conditions d'octroi et les modalités de calcul ont été entièrement revues pour la période 2022-2026. Un fonds spécifique a été créé et est alimenté à hauteur de 4 millions de francs/an. En 2024, le montant distribué aux réseaux se monte à CHF 3'824'641.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2024 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

- En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades ;
- En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 91 structures de type jardin d'enfants, réparties dans 25 réseaux, la FAJE participe ainsi à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et d'accueil d'urgence lors d'empêchements divers des parents.

Le montant relatif à ces soutiens s'élève à CHF 3'199'697 pour 2024. Ce montant représente une augmentation globale de 80,5% par rapport à 2023. Ceci est principalement dû à l'augmentation des forfaits de subventionnement des structures TOR (à temps d'ouverture restreint) décidée par le Conseil de Fondation pour 2024.

Réduction de la facture parentale de 20% pour le mois de novembre

Le Conseil de Fondation, en lien avec la volonté de rendre plus accessible financièrement le placement d'un enfant, a décidé de reconduire l'opération de financement de réduction de 20% de la facture parentale du mois de novembre 2024, grâce aux fonds obtenus de la Confédération.

Le montant global de cette opération s'élève à CHF 5'274'156 pour l'année 2024. Cette dernière ne sera pas reconduite en 2025.

Programme d'impulsion

Destiné à favoriser l'émergence de projets permettant l'adaptation des prestations d'accueil à certaines catégories de besoins, le Conseil de Fondation a décidé de subventionner 10 dossiers en 2024. Le montant total du subventionnement se monte à CHF 650'700. Le programme arrivant à échéance en 2024, le solde restant du Fonds d'impulsion a été transféré au Fonds d'égalisation lors du bouclement.

Subventionnement CCT

Une convention collective de travail du secteur Petite enfance a vu le jour en 2019. Afin d'encourager les réseaux et exploitants des structures d'accueil subventionnées à adhérer, le Conseil de Fondation a admis d'octroyer une aide forfaitaire par structure adhérente de CHF 15'000 répartis sur 3 ans. CHF 220'000 ont été distribués à ce titre en 2024.

Subvention du personnel en formation

Le développement des places d'accueil implique de disposer de personnel formé en suffisance afin de conduire et animer les structures. Raison pour laquelle, un soutien de CHF 1'500 par personne en formation certifiante est octroyé chaque année. CHF 1'473'632 ont été octroyés en 2024. Ce montant représente une augmentation du subventionnement de 10.8% par rapport à 2023.

En parallèle à cette première disposition, une nouvelle mesure a vu le jour en 2024 concernant la formation du personnel tertiaire. En effet, le Conseil de Fondation a décidé de développer une mesure d'encouragement à la formation en octroyant un forfait de CHF 4'500, par année de formation, aux collaborateurs/trices débutant une formation en emploi pour obtenir un titre tertiaire. En 2024, 101 demandes ont pu aboutir, dont 2 avortées en cours d'année, pour une subvention totale de CHF 448'334.

Au total, c'est donc un montant de CHF 1'921'966 qui a été subventionné pour la formation du personnel en 2024.

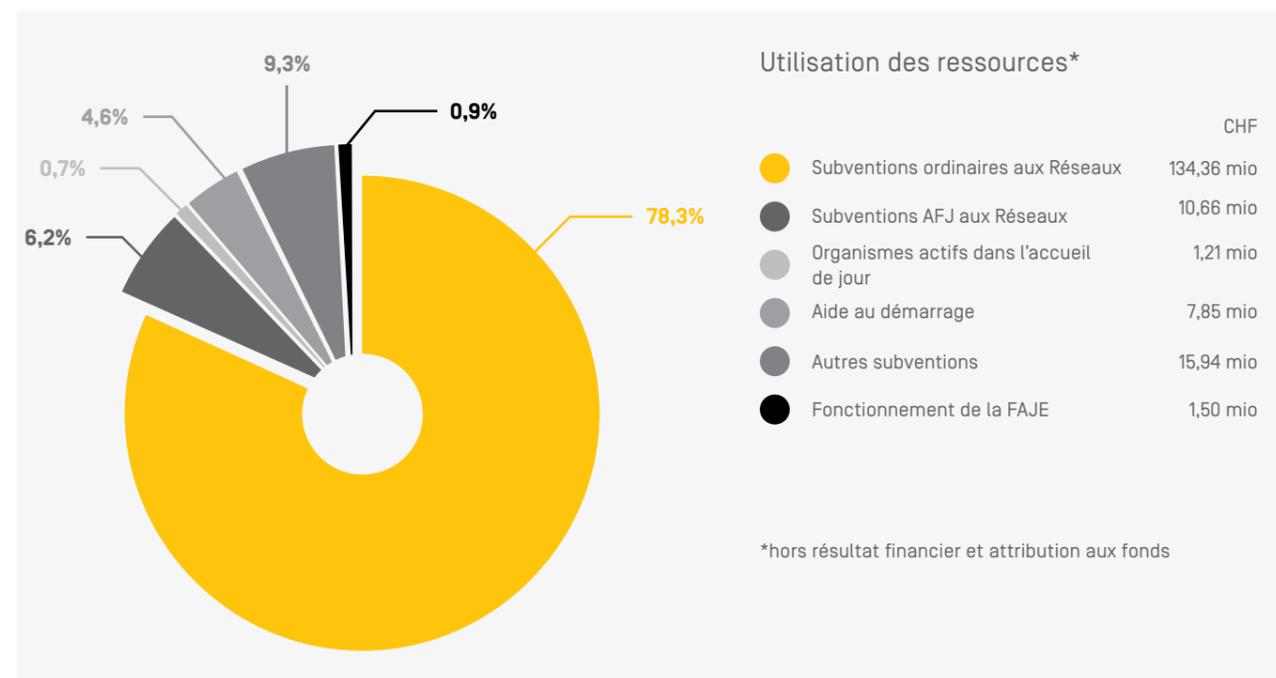
Subvention à l'inclusion

L'article 3.a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants définit les missions des structures d'accueil de jour des enfants. Parmi celles-ci, la participation à l'inclusion des enfants à besoins particuliers est citée. La FAJE contribue dans son périmètre à favoriser l'accueil de ces derniers, en soutenant la fonction d'assistant-e à l'intégration préscolaire et parascolaire (AIPP), mise sur pied par la Fondation Coup d'Pouce. CHF 229'000 lui ont été attribués en 2024.

Par ailleurs, le Conseil de Fondation a souhaité financer l'introduction d'une fonction de coordinatrice-teur à l'inclusion dans les réseaux, consacrée à la mise sur pied d'un concept transversal d'inclusion et au soutien aux directions pédagogiques. En 2024, CHF 913'000 ont été distribués à ce titre, représentant 19 réseaux subventionnés.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général (y compris des mandats divers), le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle. Le total de ces charges représente un montant de CHF 1'496'468 en 2024.



Éléments financiers

Bilan au 31 décembre	2024	2023
Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	8 147 042	10 288 427
Débiteurs		
Contributions à recevoir	38 619 270	39 922 128
Autres créances	54 282	568 197
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	5 994 449	5 583 326
Total des actifs	52 815 043	61 477 078
Passifs	CHF	CHF
Engagements		
Aide au démarrage à payer	2 305 600	2 412 060
Aide financière exceptionnelle à payer	0	0
Aide à la pierre à payer	2 000 095	2 539 623
Aide au programme d'impulsion à payer	510 700	100 000
Aide à l'inclusion à payer	120 000	110 000
Aide à l'accueil d'urgence à payer	10 000	10 000
Aide à la formation à payer	224 719	0
Réduction facture parentale 20% à payer	3 374 712	3 282 005
Autres engagements	158 613	124 125
Capital des fonds [fonds affectés]		
Fonds d'aide au démarrage	1 064 307	5 017 067
Fonds d'aide à la pierre	2 347 213	2 171 854
Fonds d'impulsion	0	2 634 103
Fonds OFAS	1 474 740	8 980 937
Fonds propres		
Fonds d'égalisation	39 164 587	34 035 547
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	52 815 043	61 477 078

Compte d'exploitation	du 01.01.2024 au 31.12.2024	du 01.01.2023 au 31.12.2023
Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	4 231 515	4 153 955
Contribution de l'État de Vaud	98 991 151	90 827 622
Contribution des employeurs	56 400 000	54 800 000
Contribution OFAS	0	5 631 792
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits	3 059	36 590
Total des produits	159 349 959	147 482 476
Charges	CHF	CHF
Subventions et études particulières		
Subventions ordinaires aux réseaux	-137 783 657	-125 650 989
Subventions AFJ aux réseaux	-11 308 779	-10 248 068
Organismes actifs dans l'accueil de jour	-1 205 664	-1 188 527
Aide au démarrage	-7 852 760	-8 729 230
Accueil d'urgence	-3 199 671	-1 772 697
Aide à la pierre	-3 824 641	-5 188 846
Aide au programme d'impulsion	-650 700	-50 000
Subvention du personnel en formation	-1 921 966	-1 330 049
Réduction facture parentale 20%	-5 274 156	-5 051 003
Autres subventions	-1362 00	-618 193
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	-70 818	-61 000
Charges du Secrétariat général, mandats et études	-1 425 650	-1 534 048
Total des charges I	-175 880 462	-161 422 650
Correctif contribution État de Vaud exercice précédent	-2 833 620	1 183 219
Correctif contribution des employeurs année précédente	1 590 940	2 115 256
Décompte subv. réseaux exercice précédent	4 066 894	1 119 484
Correctif subventions années précédentes	289 617	24 000
Correctif contribution OFAS	0	0
Total des charges II	-172 766 631	-156 980 691
Résultat courant	-9 240 906	2 369 268

Résultat financier	452 246	294 349
Résultat avant variation des fonds affectés	-8 788 660	2 663 617
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	3 952 760	4 829 230
Attribution / utilisation fonds d'aide à la pierre	-175 359	1 188 846
Attribution / utilisation fonds d'impulsion	2 634 103	50 000
Attribution / utilisation Fonds OFAS	7 506 196	1 343 152
Solde attribution / utilisation fonds d'égalisation	-5 129 040	-10 074 845
Résultat annuel	0	0



Le Conseil de Fondation et sa Directrice

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation
Au 31 décembre 2024

Président

Andreas Sutter
Syndic de Tolochenaz

Membres du Bureau

David Payot, vice-président
Conseiller municipal de la Ville de Lausanne
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Représentant des communes

Olivier Rau
Directeur du département politique
Fédération patronale vaudoise
Représentant des milieux économiques

Anouk Friedmann
Directrice de la Direction des aides
et assurances sociales [DIRAAS]
Représentante de l'État de Vaud

Isabelle Guzzon
Représentante de la Fédération vaudoise
des structures d'accueil de l'enfance [FSAE]
Présidente de la Chambre consultative

Membres

Nicole Hopwood
Administratrice Groupe Integraal SA
Représentante des milieux économiques

Valérie Berset
Cheffe du Service cantonal de l'Accueil de jour [ex OAJE]
Représentante de l'État de Vaud

Claude Borgeaud
Secrétaire général de la Faïtière des réseaux d'accueil
de jour des enfants du canton de Vaud [FRAJE]
Représentant de la Chambre consultative

Vincent Jaques
Municipal de Morges
Représentant des communes [UCV]

Marie Burkhalter
Adjointe à la direction et juriste, Bureau de l'égalité entre les
femmes et les hommes [BEFH]
Représentante de l'État de Vaud

Romaine Nidegger
Responsable de la politique - Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie [CVCI]
Représentante des milieux économiques

Gérard Produit
Syndic de Coppet
Représentant des communes [AdCV]

Nathalie Schöni
Représentante de l'Association vaudoise
des parents d'élèves [apé-Vaud]
Représentante de la Chambre consultative

L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – État, communes, employeurs – ainsi que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des Réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les Réseaux.

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative
Au 31 décembre 2024

Présidente

Isabelle Guzzon

Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE)

Membres du Bureau

Claude Borgeaud

Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FRAJE)

Amanny Kasongo

ProJour Vaud

Martin Schnorf [jusqu'au 30 juin 2024]

Réseaux du Nord vaudois (RADEGE, RéAgy, Rymaje, Sainte-Croix)

Puis dès le 1^{er} juillet 2024, **Nathalie Gigandet**

Georges Chevallaz

Réseau Renens-Crissier

Marco Baiguini

Réseau RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)

Membres

Diego Pasquali

Association des responsables et des directeurs-trices d'institutions vaudoises de l'enfance (ARDIVE)

Dario De Luca

Association des responsables de lieux d'accueil pour écoliers (ARLAE)

Emmanuelle Seingre

Association Insieme Suisse

Isabelle Henzi de Boissoudy

Association VaudFamille

Nathalie Schöni

Association vaudoise des parents d'élèves (Apé-Vaud)

Marilou Gummy

AvenirSocial Vaud

Corinne Rochat

Centre de Ressources en Education De l'Enfance (CREDE)

Marc Gillet

Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

Fabio Lecci

Conseil des régions d'action sociale

Pauline Strehler

Croix-Rouge suisse - Section vaudoise

Gilles Lugin

Ecole supérieure en éducation de l'enfance (esede)

Janick Chatelain

Entraide familiale vaudoise (EFV)

Snezana Olela

Aoris OrTra santé-social Vaud

Roberto Finocchio

Fondation de Verdeil

Dominique Golay

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Fabienne Guinchard Hayward

Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP)

Michèle Theytaz Grandjean

Pro Familia Vaud

Evelyne Bessaud

Réseau AJENOL (Nord Ouest Lausannois)

Olivier Simon

Réseau EFAJE (Gros-de-Vaud et environs)

Malorie Murisier

Réseau Enfants Chablais

Claudia Mühlebach

Réseau-L (Lausanne)

Sarah Mancuso Reymond

Réseau REBSL (Blonay-Saint-Légier)

Impressum

Conception	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
Conception graphique	trivialmass.com
Illustration couverture	Jenay Costantini / jenay.ch
Photographies	Anne-Laure Lechat
Impression	Imprimerie de Vallorbe S.A.
Tirage	880 exemplaires
Parution	Juin 2025

Avec le soutien de



faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

